

ENVIRONNEMENT

## C'est acté : le Parlement européen vote l'interdiction totale de la pêche électrique dès 2021



©Full\_chok/Shutterstock

16/04/2019

L'interdiction totale de la pêche électrique d'ici 2021 par le Parlement européen a été définitivement votée par le Parlement européen mardi 16 avril, rapporte Reuters.

**P**our rappel, les négociateurs du Parlement européen et des États membres [s'étaient entendus](#) le 13 février 2019 sur l'interdiction de la pêche électrique à compter de juillet 2021. Les États membres sont d'ailleurs libres de l'interdire plus tôt dans leurs eaux territoriales, et c'est ce qu'a décidé la France au lendemain de cette entente. Selon l'AFP, celle-ci s'est engagée à "lancer la procédure d'**interdiction de la pêche électrique** dans les eaux sous souveraineté française dès la publication du règlement européen".

Ce mardi 16 avril, le vote définitif de son interdiction dans l'Union européenne à compter de 2021 par le Parlement est ainsi [désormais acté](#) (571 votes contre 60). Pour rappel, cette technique de

pêche consiste à **envoyer des décharges** dans les sédiments pour faire remonter les poissons. De nombreuses ONG, des pêcheurs et des chefs cuisiniers se sont mobilisés contre, mettant notamment en cause les impacts sur les poissons, brûlés ou déformés, et sur l'écosystème au sens large. Une dérogation mise en place depuis 2007 permettait aux pêcheurs d'user de cette technique à hauteur de 5 % de la flotte, en mer du Nord.

L'association Bloom, qui lutte pour la protection marine et se bat contre la pêche électrique, a indiqué dans un [communiqué](#) publié le 16 avril : "Cette victoire prouve que David peut gagner contre Goliath. En s'attaquant à la pêche électrique, Bloom s'est confrontée à une industrie particulièrement puissante et influente, voire mafieuse à tous les niveaux européens de décision."